
Les saisonniers·ères en Suisse. Travail, migration, xénophobie et solidarité

Éditorial

Vingt ans après l'abolition du statut de saisonnier, les traces laissées en Suisse par cette main-d'œuvre issue principalement d'Italie, d'Espagne, du Portugal et d'ex-Yougoslavie sont extrêmement ténues. Seuls quelques baraquements qui servaient à loger ces travailleurs·euses précaires¹ subsistent encore, comme au Lignon en périphérie de Genève. Dernier vestige au centre-ville de cette période où la main-d'œuvre étrangère était engagée de manière temporaire dans la construction, l'agriculture et l'hôtellerie, un double panneau indicateur derrière la gare Cornavin à Genève mentionne en quatre langues – français, italien, espagnol et portugais – le bureau cantonal des saisonniers et le service sanitaire de frontière, associé pour beaucoup à l'humiliante visite médicale obligatoire avant de pouvoir entrer en Suisse.

Quelques rares et souvent modestes monuments rappellent le sort de cette force de travail que la Suisse a fait venir durant plus de 70 ans, entre l'instauration du statut en 1931 et son abolition en 2002. Le *Monumento migrante* à Saint-Gall est sans doute la seule exception, étant aussi imposant qu'éphémère. Formé d'un socle de trois mètres de haut laissé délibérément vide pour symboliser la non-reconnaissance de cette main-d'œuvre étrangère dans la construction et la prospérité de la Suisse, il ne portait qu'une simple inscription: «Aux migrantes et aux migrants». Après avoir parcouru la vieille ville, ce mémorial «mobile» a été installé en 2016 devant le Musée d'histoire et d'ethnologie de Saint-Gall, le temps de l'exposition *Ricordi e stima (Souvenirs et estime)* qui y était alors présentée et qui portait sur la migration italienne en Suisse.² À l'instar de celui de Suisse orientale, le monument dédié aux travailleurs·euses italien·ne·s de Genève ne mentionne pas non plus explicitement les saisonniers·ères mais les inscrit dans un contexte plus large de migration. Dévoilé en novembre 2014 à quelques mètres de la gare routière de Genève, le monument de petite dimension a été légèrement déplacé en 2017. Arborant une valise flanquée d'un dessin de la péninsule Italienne gravée dans la pierre blanche, il rend hommage en français et en italien aux travailleurs·euses transalpin·e·s: «En reconnaissance aux immigrantes et immigrants italiens et à leurs descendants pour leur rôle dans la construction de la Ville de Genève.»

Dans le canton du bout du lac, la reconnaissance politique du rôle des saisonniers·ères date de la même époque. Le Conseil municipal de la Ville de Genève adopte en effet le 17 septembre 2014 la motion «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers»,³ déposée quelques années plus tôt à la suite de la diffusion en novembre 2009 d'une émission intitulée «Les enfants du placard» qui revenait sur la situation des enfants de travailleurs·euses saisonniers·ères privés du regroupement familial.⁴ De cette prise de conscience politique émane l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* présentée à Genève en 2019⁵ et dont une deuxième étape est prévue au Nouveau Musée Bienne à la fin de l'année 2022. Alors que les saisonniers·ères sont évoqué·e·s depuis plusieurs années dans les expositions sur la migration comme celle de Saint-Gall en 2016 ou celle du Musée historique de Lausanne plus récemment,⁶ le sort de ces travailleurs·euses fait l'objet depuis peu de réflexions historiques et mémorielles propres comme à Genève ou à La Chaux-de-Fonds qui propose au Musée historique de la ville une exposition sur les «enfants du placard».⁷

Si les institutions muséales ou de recherche ont mis du temps à s'approprier ce sujet complexe, la Télévision Suisse Romande (TSR devenue depuis RTS) a sans doute été pionnière en proposant des reportages et des documentaires sur les saisonniers·ères dès les années 1960⁸ tout en continuant à traiter le sujet durant les décennies suivantes,⁹ offrant aux chercheurs·euses de précieuses sources audio-visuelles qui permettent de remettre dans leur contexte les conditions de vie et de travail de cette main-d'œuvre.¹⁰

Reconnus politiquement, objets de recherches historiques et d'expositions, transposés littérairement,¹¹ le travail et le sort des saisonniers·ères en Suisse trouvent depuis quelques années un écho médiatique sans précédent, autant en Suisse alémanique¹² qu'en Suisse romande.¹³ «[D]ans la foulée du lancement outre-Sarine d'une association pour les enfants de saisonniers ayant vécu cachés dans les années 1960–1970»,¹⁴ l'hebdomadaire *L'illustré* a notamment donné la parole à quatre anciens «enfants du placard» dont Massimo Lorenzi, figure télévisuelle connue du grand public et chef des sports de la RTS, qui raconte comment «[I]l a digue du silence, de vieilles blessures et de la honte a sauté».¹⁵

Ce numéro de *traverse* s'inscrit donc dans un contexte de reconnaissance du parcours et des difficultés rencontrées par ces centaines de milliers saisonniers·ères venu·e·s travailler en Suisse au siècle passé. L'intérêt croissant – qu'il soit politique, historique, mémoriel, culturel ou médiatique – ne doit toutefois pas faire oublier que derrière les trajectoires analysées, ce sont des hommes et des femmes qui ont quitté leur foyer, leur famille et leurs ami·e·s pour venir travailler en Suisse dans l'espoir d'une vie meilleure. Ces expériences les ont non seulement transformés mais ont également façonné leur pays d'accueil. Pour reprendre les

mots célèbres de l'écrivain Max Frisch au moment des initiatives Schwarzenbach, «on avait appelé des bras, et voici qu'arrivent des hommes».¹⁶

Entre intérêts économiques et lutte contre la «surpopulation étrangère»: les constances de la politique d'immigration helvétique et le statut de saisonnier

Institué en 1931 par la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, le statut de saisonnier s'inscrit dans la politique migratoire des autorités fédérales visant à garantir à l'économie suisse une flexibilité dans la gestion de la main-d'œuvre et à lutter contre ce qui est perçu et désigné comme une «surpopulation étrangère». Ce statut unique en Europe, particulièrement inique – la durée du séjour était limitée à neuf mois avec retour obligatoire dans le pays d'origine les trois autres mois – n'a été aboli qu'en juin 2002 à la faveur d'un accord avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes.

Pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le statut de saisonnier, il faut toutefois remonter au tournant du siècle précédent. La période qui suit la Grande Dépression des années 1873–1890 est caractérisée par un essor particulièrement intense de l'économie suisse jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le gouvernement fédéral conduit alors une politique migratoire libérale, qui permet à l'économie de recruter la main-d'œuvre étrangère nécessaire. Les besoins explosent dans le secteur secondaire afin d'assurer l'essor industriel, la construction des bâtiments et des infrastructures publiques ainsi que le développement ferroviaire. Ce boom économique s'accompagne d'une hausse de la population étrangère, dont la quasi-totalité provient des quatre pays frontaliers à la Suisse. Pour la première fois, le recensement fédéral de la population de 1880 constate le renversement de la balance migratoire, qui devient positive¹⁷ – alors que le pays était au XIX^e siècle une terre d'émigration – et la proportion des étrangers·ères par rapport à la population résidente passe de 7,9% en 1888 à 16% en 1914.¹⁸ Ce taux est alors plus important que dans les pays voisins en raison du droit du sang appliqué en Suisse – qui prévoit que les enfants nés de parents étrangers conservent la nationalité de ces derniers – et un taux de naturalisation bas, les procédures restant difficiles et coûteuses.¹⁹ Si une importante immigration saisonnière est déjà présente à cette époque – mais difficilement chiffrable car absente des recensements –, l'immigration étrangère n'est toutefois pas temporaire. En effet, en 1910, plus d'un tiers de tous les étrangers·ères étaient né·e·s en Suisse (dont plus de la moitié avaient moins de 15 ans) et plus du quart des immigré·e·s né·e·s à l'étranger étaient établi·e·s en Suisse depuis plus de dix ans.²⁰

L'accroissement de la population étrangère est toutefois ressenti comme problématique. En particulier, l'afflux important des travailleurs italiens,²¹ occupés dans le bâtiment et le génie civil, provoque des tensions et des frictions avec la population autochtone – dont témoignent les tristement célèbres explosions xénophobes, comme les émeutes de la Käfigturm à Berne (1893) et l'*Italienerkrawall* dans le quartier ouvrier d'Aussersihl à Zurich (1896) qui prennent la forme de «chasses» aux Italiens.²² Avec l'essor de courants nationalistes et des cercles de la nouvelle droite réactionnaire,²³ inquiets des grandes transformations socioculturelles du tournant du siècle et de leurs conséquences, les étrangers·ères sont de plus en plus assimilé·e·s à une population dangereuse, concurrente et profiteuse. Les termes d'«infiltration», d'«invasion» et surtout de «surpopulation étrangère» («*Überfremdung*») se généralisent dans les discours, associant ainsi la hausse de la population étrangère à un certain nombre de périls.²⁴ Aux plans démographique, social, économique ou encore culturel, cette présence étrangère irait à l'encontre de la cohésion du pays, tandis que la pénétration des mœurs et des idées étrangères menaceraient l'«identité» et les «valeurs» nationales traditionnelles.

Face à ce qui est progressivement qualifié de «question des étrangers»,²⁵ la réponse des élites libérales est d'abord axée sur une liberté de circulation et une naturalisation facilitée des étrangers·ères, avant d'évoluer radicalement sous les effets du premier conflit mondial. Au fossé culturel qui divise le pays entre 1914 et 1918 et aux difficultés sociales de cette période vient s'ajouter la présence en Suisse de nombreux·euses réfugié·e·s politiques – socialistes, anarchistes, antimilitaristes – ainsi que des déserteurs et des réfractaires. Ces derniers suscitent, au sein de la droite bourgeoise comme d'une partie de la gauche, des discours virulents renforçant la défiance à l'égard des étrangers·ères.²⁶ La Grève générale de 1918, présentée dans la classe dirigeante, la paysannerie et certaines couches de la population comme le résultat d'un complot d'agents bolcheviques infiltrés, renforce la figure de l'étranger comme menace pour l'ordre social et l'unité nationale.²⁷ Un durcissement de l'asile et une gestion plus centralisée de l'immigration sont alors préconisés. La guerre marque ainsi une rupture dans la politique migratoire: la libre circulation d'avant-guerre laisse alors la place à un contrôle strict de l'immigration et un durcissement des conditions de l'asile et de l'accès à la naturalisation. En 1917, un Office central de police des étrangers, rattaché au Département fédéral de justice et police est institué et, dans les années 1920, des ordonnances règlementent l'entrée, le contrôle et l'établissement des étrangers.

La lutte contre l'«*Überfremdung*», devenu maître mot du champ politique et médiatique, est instrumentalisée pour légitimer les politiques de l'entre-deux-guerres associant cohésion et priorité nationale, politique sociale et contrôle de l'immigration. Cette méfiance plus marquée de la politique officielle à l'égard des étran-

gers-ères – alors même que la part de la population étrangère baisse durant la césure de 1914–1918 et l’entre-deux-guerres²⁸ – alimente la xénophobie au sein de la population. C’est dans ce cadre que la première Loi fédérale sur le séjour et l’établissement des étrangers, adoptée en 1931, entre en vigueur en 1934. Cette loi, qui concilie la flexibilité nécessaire aux besoins de l’économie avec une lutte contre la «surpopulation étrangère» ancre ainsi durablement les principes du contrôle de l’établissement et du séjour «à court terme»: le permis d’établissement doit être lié à un permis de travail et seul-e-s les étrangers-ères au bénéfice d’un permis d’établissement accèdent à certains droits (prestations sociales, marché du logement, etc.). Instauré par la loi de 1931, le statut de saisonnier devient une des pierres angulaires de la politique migratoire helvétique: il limite l’établissement à long terme de la population étrangère, s’inscrit dans les mécanismes de régulation déterminés par les besoins de l’économie et les fluctuations de la conjoncture et offre une force de travail dont les coûts salariaux et sociaux sont réduits. La fonctionnalité de ce statut est manifeste dans la conjoncture des lendemains de la Seconde Guerre mondiale. On estime à trois millions le nombre de permis de saisonniers délivrés durant les années 1950 et 1960.²⁹

Le boom sans précédent de l’économie suisse dans l’après-guerre s’accompagne en effet d’un appel massif à la main-d’œuvre étrangère, recrutée via des embauchages privés jusque dans les années 1950, puis régulé par des accords avec les pays étrangers dont l’Italie (1948, 1964),³⁰ puis l’Espagne (1961).³¹ Malgré la prospérité de l’immédiat après-guerre, qui s’accompagne de l’afflux de travailleurs-euses de la Péninsule notamment,³² la politique migratoire de la Confédération reste conditionnée par la crainte d’un retour possible de crise, jointe à la peur de l’«envahissement étranger». Ces éléments dictent une attitude restrictive en matière d’immigration. S’appuyant sur la collaboration étroite entre la Police des étrangers et l’Office de l’industrie et du travail, les milieux dirigeants suisses instaurent un modèle de rotation de la main-d’œuvre: le permis A de saisonnier, renouvelable, limite le séjour de l’ouvrier étranger à neuf mois par an et exclut le regroupement familial; on dissuade les titulaires du permis B (séjour à l’année, renouvelable) de se fixer durablement en Suisse, en n’autorisant la venue des familles qu’après plusieurs années (cinq ou dix ans) et sous certaines conditions, et l’octroi d’un permis C (permis d’établissement de durée illimitée) est restreint et conditionné. Comme le note l’historien Marc Vuilleumier, cette politique évite que les travailleurs-euses étrangers-ères ne se «fixent» durablement en Suisse: «La rotation désirée fut atteinte: au début des années 1960, la grande majorité des travailleurs étrangers en Suisse y résidait depuis moins de quatre ans.»³³ Cette politique répond alors à des pressions contradictoires: celle des milieux patronaux d’une part, pour qui cette main-d’œuvre étrangère offre l’avantage de soutenir la croissance extensive d’après-guerre sans pour autant devoir rénover et moder-

niser l'appareil de production (resté intact durant la guerre). L'afflux de travailleurs et de travailleuses étrangers·ères leur permet aussi de freiner une hausse des salaires dans un contexte de surchauffe économique. D'autre part, les syndicats redoutent que l'arrivée massive d'immigré·e·s ne constitue justement une pression à la baisse sur les salaires. Le recours aux saisonniers·ères concilie ainsi ces pressions en limitant la possibilité pour les familles des travailleurs·euses étrangers·ères de s'établir en Suisse et en offrant la possibilité de les renvoyer en cas de ralentissement économique. Comme le souligne Étienne Piguet, «un objectif central de la politique migratoire d'après-guerre est de conserver à cette immigration un caractère réversible et transitoire. [...] L'immigrant idéal ne s'attarde pas.»³⁴ Les autorités bloquent ainsi les nouvelles arrivées et le renouvellement des permis de séjour, faisant jouer le rôle d'«amortisseur conjoncturel» à la main-d'œuvre étrangère, et en particulier aux saisonniers·ères, lors des retournements conjoncturels de 1948–1949, 1958, 1974 et 1982–1983. La Suisse réussit ainsi à «exporter» son chômage après le premier choc pétrolier: en l'espace de quatre ans (1974–1978), le nombre de travailleurs·euses étrangers·ères est réduit de quelques 300 000 par le non-renouvellement des permis (A, B, frontaliers).³⁵ La forte présence des immigré·e·s dans les branches les plus touchées par la crise, les pressions de la Police fédérale des étrangers à accorder la priorité à l'emploi des nationaux ou encore l'absence d'assurance chômage obligatoire expliquent notamment le choc conjoncturel supporté par la main-d'œuvre étrangère.³⁶ Largement suivie durant la forte expansion économique de l'immédiat après-guerre, la politique de rotation de la main-d'œuvre³⁷ laisse place, dès le début des années 1960, à un modèle davantage orienté vers l'intégration et l'assimilation. Le recours à la main-d'œuvre étrangère devient une caractéristique structurelle de l'économie suisse qu'il s'agit de réguler. Dès 1964, l'établissement de la libre circulation au sein des pays de la Communauté économique européenne (CEE) représente en effet une concurrence pour la Suisse, qui devient moins attractive et voit l'afflux de main-d'œuvre transalpine se tarir. Le recrutement de travailleurs et de travailleuses étrangers·ères s'étend ainsi à d'autres pays plus lointains: en Espagne, au Portugal, puis en Yougoslavie, en Grèce et en Turquie. Dans ce cadre, l'Italie (1948, puis 1964), puis l'Espagne en 1961, signent avec la Suisse des accords sur les conditions de recrutement et d'admission de la main-d'œuvre étrangère, cherchant notamment à améliorer le statut de leurs émigré·e·s. L'accord signé en 1964 avec l'Italie contraint ainsi la Suisse à des concessions, l'obligeant à assouplir légèrement le statut des saisonniers et à faciliter la venue des familles des travailleurs·euses annuel·le·s. Alors qu'un séjour plus durable est envisagé pour les étrangers·ères au bénéfice d'un permis B et leur famille, et que le nombre de permis C augmente (il double même de 1969 à 1974),³⁸ les pressions à des plafonnements de l'immigration ressurgissent dans le courant des années

1960 et 1970. D'une part, pour des raisons propres à la compétitivité de l'économie suisse: la productivité de l'industrie suisse ayant tendance à stagner durant cette phase – les industriels s'étant avant tout appuyés sur une multiplication des postes de travail grâce aux travailleurs·euses étrangers·ères – les pressions pour une modernisation de l'appareil industriel (investissements productifs, innovations technologiques, etc.) concourent à des mesures de contingentement de l'immigration. Les milieux économiques, partageant alors la thèse de l'impact inflationniste de l'immigration en Suisse, poussent aussi à freiner la venue des immigré·e·s, accusé·e·s de contribuer à la surchauffe de l'économie suisse en occupant des logements et en consommant des biens et des services.³⁹ En 1970, un plafonnement global restreint ainsi les nouveaux permis B (annuels) et A (saisonniers) attribués par la Confédération aux cantons. D'autre part, le thème de la «surpopulation étrangère» connaît un regain de vitalité dans les années 1960, qui trouve également des défenseurs à gauche, comme le rappelle Damir Skenderovic: «Le consensus politique incluait de larges fractions du Parti socialiste et des syndicats qui, dès les années 1950, avaient mis en garde contre l'immigration venue d'Italie.»⁴⁰ Cette attitude de défiance à l'égard des étrangers·ères marque alors les mentalités, imprègne les débats sur les étrangers des années 1960 et fait le lit de la droite populiste et nationaliste qui exploite la peur de la «surpopulation étrangère» comme cheval de bataille au niveau politique. Pas moins de six initiatives populaires, soumises en votation entre 1965 et 1988, visent ainsi à plafonner la population étrangère en Suisse. La plus célèbre est l'initiative du 7 juin 1970 contre la «surpopulation étrangère», portée par le conseiller national James Schwarzenbach et lancée par l'Action nationale (fondée en 1961), qui suscite une campagne virulente à l'encontre des étrangers·ères⁴¹ et influence la politique migratoire de la Suisse vers un système de plafonnement global (quotas d'admission annuels) et la mise en place d'un instrument inédit de contrôle des étrangers·ères en Suisse: le Registre central des étrangers. Dans le sillage des pressions économiques et politiques, les autorités s'efforcent alors d'appliquer une politique migratoire plus restrictive et sélective, abandonnant le laisser-faire des années 1950 et 1960. Les principes de cette politique restent identiques entre le début des années 1970 et le milieu des années 1980, maintenant un certain compromis entre les différents intérêts en jeu: les demandes de flexibilité des organisations patronales, les pressions des mouvements xénophobes visant à limiter l'immigration et les exigences des syndicats au niveau de la protection du marché du travail.

Le contexte change néanmoins à partir du milieu des années 1980: avec la reprise conjoncturelle, la Suisse connaît de nouveau une phase de forte immigration. Et même lors de la crise économique du début des années 1990, durant laquelle de nombreux·euses étrangers·ères perdent leur travail, la croissance de la

population étrangère se poursuit durant toute la période. En dépit de la crise, les immigré·e·s quittent moins le territoire helvétique, le regroupement familial augmente et des permis de saisonniers ou des permis annuels sont transformés en permis d'établissement ouvrant la voie à davantage de stabilisation de la population étrangère. Alors que le modèle de rotation de la main-d'œuvre étrangère est remis en cause, les autorités cherchent à définir une nouvelle politique à l'égard des étrangers dans un contexte marqué par des tentatives de rapprochement avec l'espace économique européen, une diversification de l'immigration (des motifs et de la provenance géographique des migrations) ainsi qu'une hausse des demandes d'asile.⁴² Adopté en 1991, le «modèle des trois cercles», basé sur trois catégories de cercles (intérieur, médian et extérieur) répond alors une nouvelle fois aux exigences, certes contradictoires selon les branches, des milieux économiques (rapprochement avec l'Union européenne, recrutement d'une main-d'œuvre bon marché mais aussi de spécialistes hautement qualifié·e·s). Il fait aussi perdurer le caractère discriminatoire de la politique migratoire – qualifiée aussi par certain·e·s auteur·e·s de «racisme d'État»⁴³ – en excluant sur des critères ethno-culturels l'admission de travailleurs·euses extra-européen·ne·s du troisième cercle, réputé·e·s inassimilables en raison de leur prétendue «différence». Si le «modèle des trois cercles» est remplacé en 1998 par un nouveau modèle à deux zones (libre circulation et immigration sous conditions), les principes de ce régime migratoire vont guider la nouvelle politique en vigueur depuis l'adoption des accords bilatéraux avec l'Union européenne (2002) et l'instauration en 2008 de la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), devenue Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) depuis 2019, qui limite l'immigration du reste du monde aux personnes hautement qualifiées.

Le statut de saisonnier, destiné à fournir des bras à l'économie suisse tout en préservant le pays d'une «surpopulation étrangère» tant redoutée, a été un des piliers de cette politique d'immigration. Non seulement, il a été au cœur de la stratégie de rotation de la main-d'œuvre immigrée de l'après-guerre, avant que cette politique laisse place à davantage de stabilisation. Mais il a aussi représenté une soupape de sécurité adaptable en fonction de la conjoncture tout en répondant aux exigences des secteurs de la construction, de l'hôtellerie et de l'agriculture. Les données statistiques à disposition montre ainsi que le nombre de saisonniers·ères diminue progressivement, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du total des travailleurs·euses étrangers·ères en Suisse: de 26,5 % en 1957, la proportion des saisonniers·ères au sein des étrangers·ères actifs·ves diminue à 19,7 % en 1967 (153 510 saisonniers·ères), puis à 10,3 % en 1977 (67 280) avant de remonter à 13,9 % en 1987 (114 640).⁴⁴

Jusqu'en 2002, des centaines de milliers de personnes ont ainsi travaillé en Suisse avec des permis saisonniers. L'abolition du statut en 2002 n'a toutefois

pas mis fin aux mécanismes économiques d'exploitation et aux logiques d'exclusion et de stigmatisation sociales qui l'accompagnent. Au contraire, l'expérience historique des saisonniers·ères traitée dans ce numéro de *traverse* entre aujourd'hui pleinement en résonance avec les nouvelles formes de travail précaire et clandestin (travail au noir, sans-papiers).

Lacunes historiques et recherches récentes

La Suisse a connu au XX^e siècle un des taux d'immigration les plus élevés d'Europe et pourtant l'immigration n'a guère été considérée comme un objet de recherche important. L'historiographie sur ce thème est restée longtemps limitée en comparaison internationale. Ces dernières décennies, la politique migratoire de la Confédération et l'histoire de l'immigration en Suisse ont cependant fait l'objet de nombreuses recherches comblant en partie ces lacunes historiographiques.⁴⁵ L'histoire des saisonniers et des saisonnières en Suisse, bien qu'ayant été abordée dans plusieurs films et documentaires,⁴⁶ demeure toutefois encore largement un «parent pauvre» de la recherche scientifique suisse et un angle mort des études sur l'immigration en Suisse. De plus, si la question des saisonniers et des saisonnières est généralement traitée dans la littérature historique consacrée à l'immigration, elle n'est pas abordée de manière spécifique. Cette catégorie de travailleurs et travailleuses, qui en représente certes une part significative, est alors amalgamée au reste de l'immigration économique en Suisse, ce qui tend à éclipser la particularité de leur statut, de leurs conditions et de leur parcours. Leur histoire reste dès lors insuffisamment connue, et tend même à être oubliée. S'inscrivant dans une «histoire des gens sans Histoire»,⁴⁷ ce numéro de *traverse* vise donc à combler modestement une partie de ce vide historiographique, à donner place aux recherches en cours et à en alimenter de nouvelles.

Ces dernières années, les études concernant les saisonniers·ères se sont en effet multipliées et de nouvelles perspectives de recherche ont été ouvertes. Citons-en quelques-unes, sans prétendre être exhaustifs. Le projet du Fonds national suisse (FNS) «Une socio-histoire des gens qui migrent: Les «enfants du placard» (1946–2002)», mené à l'Université de Neuchâtel sous la direction de Kristina Schulz, met en lumière la problématique des enfants des travailleuses et des travailleurs étrangers qui, en raison de leur statut de saisonnier, n'ont pas bénéficié du droit au regroupement familial.⁴⁸ Également marginalisé jusqu'à aujourd'hui, le rôle des femmes immigrées en tant qu'actrices dans la société suisse n'a pas fait l'objet de beaucoup d'études. Croisant analyses de la migration et du genre, les travaux de Saffia Shaukat,⁴⁹ de Sarah Baumann⁵⁰ et de Francesca Falk⁵¹ abordent sous différents angles la problématique des femmes migrantes: leurs oppres-

sions, leur engagement social et politique, ou encore leur rôle dans l'émancipation des femmes en Suisse. Alors que les études historiques se sont surtout focalisées jusqu'à présent sur les immigré·e·s italien·ne·s,⁵² plusieurs recherches s'intéressent à présent aussi à l'histoire d'autres communautés immigrées en Suisse, à l'exemple de la recherche menée par Tomislava Kosić concernant les ressortissant·e·s d'ex-Yougoslavie.⁵³

Travail, migration, xénophobie et solidarité

La problématique des saisonniers·ères en Suisse, traitée dans ce numéro, permet d'interroger la notion de travail précaire, mais également d'aborder les flux migratoires ainsi que les réactions contrastées, entre la xénophobie des «années Schwarzenbach» et les élans de solidarité provoqués par la présence en Suisse des travailleurs·euses d'origine italienne, espagnole, portugaise ou yougoslave. Chacun de ses axes mériterait néanmoins une recherche spécifique. Ce numéro de *traverse* n'est ainsi qu'un jalon d'une histoire qui reste encore à écrire.

Réduit·e·s à une force de travail exploitable répondant aux besoins fluctuants de l'économie, les saisonniers·ères ont représenté un inépuisable réservoir de main-d'œuvre, dont les autorités pouvaient se défaire quand elles n'en avaient plus besoin. Le recours à cette catégorie de main-d'œuvre immigrée, pierre angulaire du marché du travail, comportait des avantages certains pour l'économie helvétique, qui en a tiré des bénéfices indéniables. Appartenant aux classes en âge de travailler, employé·e·s dans les secteurs les plus précaires, contraint·e·s de supporter des conditions de travail très dures et des travaux délaissés par les autochtones, les saisonniers·ères présentaient l'avantage supplémentaire de coûter très peu à la collectivité suisse, tout en payant des impôts. Alors que la scolarité et la formation avait été à la charge du pays d'origine, que l'absence officielle de regroupement familial limitait l'usage des infrastructures publiques (garderies, écoles), les saisonniers et les saisonnières étaient largement exclu·e·s des prestations sociales, l'accès à l'assurance chômage leur ayant été octroyé qu'en 1977 et sous certaines conditions. Le permis de saisonnier fragilisait d'autant plus leurs conditions de travail: soumis à l'interdiction de changer d'emploi et sous la menace d'un renvoi, les saisonniers·ères étaient à la merci des employeurs et particulièrement exposé·e·s à des abus – sous-enchère salariale, heures supplémentaires, travail clandestin durant la rupture saisonnière, accidents de travail, harcèlement sexuel – tout en étant mal protégé·e·s juridiquement et syndicalement.⁵⁴

Davantage connues et visibilisées, sans pour autant être rigoureusement étudiées, les discriminations et les humiliations que subissaient les saisonniers et les

saisonniers en Suisse étaient particulièrement nombreuses. À l'épreuve dégradante et renouvelée chaque année de la visite sanitaire (supprimée qu'en 1994) et du contrôle administratif à leur entrée, succédait, une fois le statut de saisonnier obtenu, une vie «à la dure» pour reprendre le titre du documentaire d'Alex Mayenfisch.⁵⁵ Dans un contexte de pénurie de logements et dans l'impossibilité de contracter un bail, les détenteur·trice·s du permis A étaient entassé·e·s dans des lieux déplorables procurés par leurs employeurs – des hébergements de fortune, de simples baraques ou encore des HLM – partageant chambres et équipements collectifs rudimentaires, à un prix parfois abusif. Privé·e·s par la loi du droit au regroupement familial, les saisonniers·ères étaient soit séparé·e·s du ou de la conjoint·e et/ou des enfants, soit obligé·e·s de cacher ces derniers dans le «placard». Cet éloignement provoquait des situations d'isolement psychologique, de troubles affectifs et de perte de repères identitaires. La clandestinité ne se limitait d'ailleurs pas aux seules familles puisque nombreux·euses étaient les détenteur·trice·s de permis A qui travaillaient clandestinement en Suisse durant «l'entre-saison».

Cette catégorie d'immigré·e·s était aussi confrontée à des mesures administratives brutales entre les quotas annuels établis dès 1963, l'approbation de leur permis par la Police des étrangers dès 1974, ou encore les tracasseries d'une bureaucratie tatillonne visant à éviter la transformation de leur permis A en permis B après plusieurs saisons consécutives. Ajoutons encore qu'à l'instar d'autres immigré·e·s transalpin·e·s ou espagnol·e·s, les saisonniers·ères subissaient la surveillance et la répression policière qui visaient les militant·e·s communistes, en particulier dans le climat de la guerre froide des années 1950 et 1960.⁵⁶

Ces hommes et ces femmes se sont arraché·e·s à leur famille et à leur terre pour s'établir dans une forme d'invisibilité en Suisse, subissant discriminations économiques et sociales. Et pourtant, cette main-d'œuvre étrangère s'est retrouvée sous le feu des projecteurs des campagnes des mouvements xénophobes et nationalistes dans les années 1960 et 1970. La population étrangère, devenue indispensable dans divers secteurs économiques, a été désignée par une frange de la droite comme bouc émissaire responsable des problèmes qui accablent la Suisse des Trente glorieuses: manque de logements, pollution, puis surchauffe économique. Les saisonniers·ères sont directement visé·e·s par la «troisième» initiative xénophobe, «contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse», déposée en novembre 1972 par l'Action nationale et qui demande la réduction du nombre d'étrangers à 500 000 avant la fin de 1977. Rejetée en octobre 1974 par 65,8% des votant·e·s, cette initiative a toutefois pesé sur la politique officielle, contribuant à durcir les mesures à l'égard des immigré·e·s (arrêtés urgents pour limiter le nombre d'immigré·e·s, mesures de plafonnement) et à précariser encore davantage le statut de saisonnier. Ces campagnes xénophobes ont également

servi à exacerber les divisions, voulues par les milieux dirigeants suisses, entre la classe ouvrière suisse et les travailleur·e·s immigré·e·s.

Les saisonniers·ères ont expérimenté un laboratoire de précarité à grande échelle: ce sous-prolétariat de la seconde moitié du XX^e siècle a connu des réalités de vie à maints égards inhumaines et a été exhorté à subir ces conditions sans exprimer de revendication. Les réduire à de simples «victimes» relègue-rait pourtant dans l'ombre tout un pan de leur vécu. En effet, ces hommes et ces femmes ont aussi été des acteur·trice·s des réseaux politiques et syndicaux, des résistances sur les lieux de travail, des solidarités tissées entre immigré·e·s et entre Suisse·sse·s et immigré·e·s, ou encore des associations culturelles et sociales liées à l'immigration. On pense ici notamment aux luttes pour l'abolition du statut de saisonnier qui ont cristallisé, au début des années 1970, l'action des organisations de l'émigration – la Fédération des colonies libres italiennes en Suisse, l'Association chrétienne des travailleurs italiens ou encore l'Association des travailleurs espagnols en Suisse – ainsi que du Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (1971) et du Centre de contact Suisses-immigrés (1974). La résistance au statut de saisonnier s'est menée au plan institutionnel par le biais notamment de l'initiative fédérale «Être solidaires», qui demande notamment que les saisonniers·ères bénéficient des mêmes droits que les travailleurs·euses titulaires du permis annuel.⁵⁷ Tentative d'une partie de la gauche de reprendre la main sur un agenda politique dicté par la succession des initiatives de la droite extrême, cette initiative a néanmoins été rejetée sèchement par le peuple et les cantons le 5 avril 1981. Mais la résistance au statut de saisonnier s'est exprimée aussi sur le terrain. Dès les années 1960, des mouvements de protestation ont eu lieu contre les conditions de vie et de travail des saisonniers·ères. Pétitions, manifestations et grèves ont dénoncé leur situation de précarité. À cet égard, la relation entre les syndicats et les travailleurs·euses saisonniers·ères n'allait pas de soi, en dépit des valeurs syndicales affichées de solidarité et de défense des travailleurs·euses. Entre la crainte qu'un nombre excessif de saisonniers·ères puisse rompre la paix du travail, la volonté de protéger la main-d'œuvre indigène de la sous-enchère salariale et leur rôle dans les commissions tripartites chargées des autorisations saisonnières de travail, les syndicats ont suivi une politique ambiguë à plus d'un titre. Ces derniers n'ont pas hésité, du moins avant les années 1970, à freiner le recours aux travailleur·euses saisonniers·ères et soutenu les mesures de contingentement. C'est là un volet de l'histoire syndicale et de l'immigration qui mériterait d'être davantage défriché.⁵⁸

De même, la question du déracinement vécu par les saisonniers·ères, le choix complexe de l'exil et de l'éventuel «retour au pays», les difficultés d'intégration en Suisse ou à leur retour, ou encore les souffrances et les humiliations vécues

par les saisonniers·ères comme par leurs enfants, sont autant de perspectives de recherche d'une histoire en cours ou, nous l'espérons, à venir.

Le présent numéro de *traverse* n'a ainsi pas la prétention de combler les lacunes de l'historiographie sur les saisonniers·ères mais espère offrir des pistes de réflexion sur une histoire qui reste majoritairement à écrire, même si l'accès aux sources est sans aucun doute l'une des difficultés majeures qui expliquent l'état lacunaire de la recherche.⁵⁹ Articulé autour de quatre axes – travail, migration, xénophobie, solidarité – qui ont été traités de manière différenciée dans les articles, il offre avant tout des éclairages sur l'une ou l'autre de ces problématiques, se focalisant sur les saisonniers·ères italien·ne·s et espagnol·e·s, dont les communautés ont laissé des traces moins infimes dans les archives que celles du Portugal ou d'ex-Yougoslavie arrivées plus tardivement.

Pour ouvrir le numéro, Kristina Schulz se penche sur l'historiographie lacunaire autour des saisonniers·ères, en identifiant et en analysant les sources juridiques et statistiques qui permettent de restituer le cadre légal de leur statut durant l'après-guerre en Suisse. Elle décrit l'ampleur et la composition de la main-d'œuvre saisonnière en Suisse durant les Trente glorieuses et plaide pour une perspective centrée sur les acteurs·trices de l'histoire de la main-d'œuvre saisonnière.

Travaillant à partir d'un corpus de films documentaires et de fictions réalisés entre 1963 et 2016, Thierry Maurice propose, quant à lui, d'interroger le statut et les conditions de vie des saisonniers·ères en Suisse durant la seconde moitié du XX^e siècle, en se fondant sur leur représentation mais aussi sur les motifs qui balisent leurs rapports à la Suisse comme le travail, l'argent, la langue, la musique, le logement ou la xénophobie.

En partant d'un fragment de verre peint provenant de la vitre brisée de la porte de la discothèque Alba à Bienne, Florian Eitel revient sur l'altercation en 1977 entre les gérants de la discothèque, des clients italiens et les jeunes du Centre autogéré de la Coupole après que la discothèque a interdit l'accès aux Italien·ne·s. L'«affaire Alba» reflète les discours et les pratiques xénophobes mais aussi antiracistes dans la période qui précède les dernières initiatives dites de «surpopulation étrangère».

Les articles de Magali Michelet et de Sarah Kiani portent de leur côté sur les «enfants du placard», ces enfants de saisonniers·ères qui n'étaient pas autorisés à rejoindre leurs parents en Suisse et qui vivaient donc dans la clandestinité après avoir passé la frontière. À travers trois ensembles d'entretiens d'histoire orale menés avec des témoins, Magali Michelet prend les silences comme point de départ de leurs parcours de vie alors que Sarah Kiani s'intéresse à la scolarisation de ces enfants clandestins, privés de droit à l'école publique. En se penchant sur deux écoles qui ouvrent à Neuchâtel en 1972 et à Genève en 1984, cette dernière montre que la première cherche à offrir une occupation et une sociabilité

aux enfants alors que la seconde veut favoriser l'intégration scolaire mais aussi culturelle.

La dernière contribution, sous forme d'entretien, revient sur la genèse et le succès de l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* présentée à Genève en 2019. Frédéric Deshusses aborde ainsi avec les commissaires de l'exposition le rapport entre l'histoire de ces travailleurs·euses et sa représentation sous forme d'exposition. Issue d'une commande de la Ville de Genève, l'exposition concrétisait une volonté politique de faire connaître le caractère inacceptable du statut de saisonnier en donnant une place dans l'histoire de la ville aux travailleuses et aux travailleurs ayant subi les rigueurs de ce statut.

Ces six articles, différents par leurs approches et les sources qu'elles mobilisent, devraient permettre de poser un jalon supplémentaire dans cette «histoire de gens sans Histoire». Centrés sur les saisonniers·ères, ils devraient ouvrir des pistes sur les problématiques plus larges du travail, de la migration, de la xénophobie et de la solidarité et permettre ainsi de nouvelles recherches sur d'autres communautés de travailleurs·euses.

Marc Gigase, Yan Schubert

Notes

- 1 Il s'agit toutefois en majorité d'hommes.
- 2 «St. Gallen: Denkmal für die ‚Gastarbeiter‘», *St. Galler Tagblatt*, 29. 2. 2016, www.tagblatt.ch/ostschweiz/stgallen-gossau-rorschach/stgallen-denkmal-fuer-die-gastarbeiter-ld.291676 (4. 8. 2022).
- 3 Voir conseil-municipal.geneve.ch/no_cache/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/891-167e/ (4. 8. 2022).
- 4 L'émission est encore accessible dans les archives de la Radio Télévision Suisse (RTS): <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/immigration/856134-les-enfants-du-placard.html?anchor=856136#856136> (4. 8. 2022).
- 5 *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*, Le Commun (Genève), 30.10–24. 11. 2019. Voir dans ce numéro l'entretien de Frédéric Deshusses avec les commissaires de l'exposition ainsi que le compte rendu du catalogue d'exposition par Sébastien Farré.
- 6 Voir *Losanna, Svizzera. 150 ans d'immigration italienne à Lausanne*, Musée historique de Lausanne, 18. 8. 2021–9. 1. 2022 et le compte rendu du catalogue d'exposition par Acacio Calisto dans ce numéro.
- 7 Voir *Enfants du placard. À l'école de la clandestinité*, Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, 12. 6. 2022–9. 3. 2023. L'exposition est le fruit d'une collaboration avec le projet du Fonds national suisse «Une socio-histoire des gens qui migrent. Les «enfants du placard» (1946–2002)».
- 8 La RTS et la *Schweizer Radio und Fernsehen* (SRF) proposent en ligne une série de reportages sur la thématique tirés de leurs archives: www.rts.ch/archives/dossiers/3478083-les-saisonniers-aux-portes-de-la-suisse.html; www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/10201189-les-saisonniers.html; www.srf.ch/kultur/gesellschaft-religion/schweizer-saisonniertatut-saisonniere-mussten-sich-zwischen-arbeit-und-familie-entscheiden (4. 8. 2022).

- 9 Voir notamment le reportage consacré aux saisonniers·ères diffusé en 1980: www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/10201189-les-saisonniers.html (4. 8. 2022).
- 10 Pour ne prendre qu'un exemple emblématique, voir le reportage réalisé en 1980 par Simon Gabioud sur le logement des saisonniers·ères: www.rts.ch/archives/tv/divers/edition-archives/12204140-une-suisse-deux-epoques-les-logements-des-saisonniers-du-boisdesfreres.html (4. 8. 2022).
- 11 Voir notamment Joseph Incardona, *Permis C*, Lausanne 2016, et Vincenzo Todisco, *L'Enfant lézard*, Chêne-Bourg 2020, ou encore la récente bande dessinée de Pierdomenico Bortone, Cecilia Bozzoli, *Celeste, l'enfant du placard. La migration italienne en Suisse*, Lausanne 2022. La pièce de théâtre de Massimo Furlan, *Les Italiens*, jouée au Théâtre de Vidy (Lausanne) en 2019 évoquait également par la bande la vie des saisonniers·ères.
- 12 Voir notamment Andrea Spalinger, «Wir waren keine Schweizer geworden, waren aber auch keine richtigen Italiener mehr», *Neue Zürcher Zeitung*, 23. 1. 2021.
- 13 Voir Albertine Bourget avec Laetitia Béraud, «La parole libérée des «enfants du placard»», *L'illustré*, 30. 3. 2022, 16–21.
- 14 *Ibid.*, 17. Fondée en 2021, l'association Tesoro entend représenter les intérêts des travailleurs étrangers «qui ont souffert dans le passé des restrictions des permis A (saisonniers) et B (annuels) parce qu'ils se sont vu refuser le droit au regroupement familial». *Ibid.*, 21. Voir également: www.swissinfo.ch/fre/les--enfants-du-placard--exigent-des-r%C3%A9parations/47124040 (4. 8. 2022).
- 15 Bourget, Béraud (voir note 13), 17.
- 16 Max Frisch, *Le Public comme partenaire. Interventions esthétiques et politiques (1949–1967)*, traduit de l'allemand par Antonin Wiser, Lausanne 2017, 97.
- 17 Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848–1933)*, Lausanne 2004, 20.
- 18 Marc Vuilleumier, *Immigrés et réfugiés en Suisse. Aperçu historique, Zurich 1992*, 3^e édition, 39.
- 19 Arlettaz (voir note 17), 26–27.
- 20 Vuilleumier (voir note 18), 42.
- 21 Sur l'immigration italienne en Suisse et la politique fédérale, voir notamment Mauro Cerutti, «Un secolo di emigrazione italiana in Svizzera (1870–1970), attraverso le fonti dell'Archivio federale», *Études et sources* 20 (1994), 11–104.
- 22 Marc Vuilleumier, «Mouvement ouvrier et immigration au temps de la deuxième Internationale. Les travailleurs italiens en Suisse. Quelques problèmes», in *Histoire et combats. Mouvement ouvrier et socialisme en Suisse 1864–1960*, Lausanne 2012, 305–320, ici 310–312.
- 23 Hans Ulrich Jost, *Les avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse, 1890–1914*, Lausanne 1992.
- 24 Marc Perrenoud, «La «surpopulation étrangère», une longue histoire suisse», in Marc Perrenoud, *Migrations, relations internationales et Seconde Guerre mondiale. Contributions à une histoire de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel 2021, 89–115; Arlettaz (voir note 17), 55–67.
- 25 Gérald Arlettaz, «Démographie et identité nationale (1850–1914). La Suisse et «La question des étrangers»», *Études et sources* 11 (1985), 83–174; Rudolf Schlaepfer, *Die Ausländerfrage in der Schweiz vor dem Ersten Weltkrieg*, Zurich 1969.
- 26 Silvia Arlettaz, «La Grève générale et l'immigration de guerre», in Patrick Auderset et al. (éd.), *Der Landesstreik 1918 / La Grève générale de 1918*, cahier hors-série AÉHMO – *traverse* 25/2 (2018), 193–212; Gérald Arlettaz, «Les effets de la première guerre mondiale sur l'intégration des étrangers en Suisse», *Relations internationales* 54 (1988), 161–179; Anja Huber, *Fremdsein im Krieg. Die Schweiz als Ausgangs- und Zielort von Migration, 1914–1918*, Zurich 2018.
- 27 Michel Caillat, Jean-François Fayet, «Le mythe de l'ingérence bolchevique dans la Grève générale de novembre 1918. Histoire d'une construction franco-suisse», in Auderset (voir note 26), 213–230.
- 28 La proportion des étrangers résidents permanents par rapport à la population globale en Suisse

- a passé de 14,7 % en 1910 à 8,7 % en 1930, avant de chuter à 5,2 % en 1941. Arlettaz (voir note 17), 22. Les crises économiques, le chômage et le développement économique modéré restreignent les besoins de main-d'œuvre aussi bien que l'attractivité du pays.
- 29 Marcel Heiniger, «Immigration», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 7. 12. 2006, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007991/2006-12-07> (4. 8. 2022).
- 30 Sur les accords de 1948 et de 1964, voir Marc Perrenoud, «La politique de la Suisse face à l'immigration italienne (1943–1953)», in Perrenoud (voir note 24), 53–88.
- 31 La proportion des étrangers·ères (fonctionnaires internationaux, frontaliers et saisonniers non compris) passe de 6,1 % en 1950 à 10,8 % en 1960, puis à 17,2 % en 1970. Marc Vuilleumier, «Étrangers», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 9. 7. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010384/2015-07-09> (4. 8. 2022).
- 32 Voir notamment Sandro Cattacin et al., *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre*, Lausanne 2013.
- 33 Vuilleumier (voir note 31).
- 34 Étienne Piguët, *L'immigration en Suisse. Soixante ans d'entrouverture*, Lausanne 2013, 18–19.
- 35 Vuilleumier (voir note 18), 99.
- 36 Sur la controverse autour de l'«exportation du chômage», voir Étienne Piguët, *L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires*, Zurich 2005, 69–78.
- 37 Étienne Piguët, Hans Mahnig, *Quotas d'immigration. L'expérience suisse*, Genève 2000.
- 38 Vuilleumier (voir note 18), 99.
- 39 Piguët (voir note 34), 29–30.
- 40 Damir Skenderovic, «Xénophobie», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 5. 5. 2015, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016529/2015-05-05> (4. 8. 2022).
- 41 Lancée en 1968, cette initiative, qui prévoit de limiter à 10 % maximum la population étrangère en Suisse, suscite une forte crainte et des réactions parmi les travailleuses étrangères. Soumise aux urnes le 7 juin 1970, elle est rejetée avec 54 % de «non». Voir dans ce numéro le compte rendu par Pauline Milani de l'ouvrage de Francesca Falk (éd.), *Der Schwarzenbachefekt. Wenn Abstimmungen Menschen traumatisieren und politisieren*, Zurich 2022.
- 42 Hans Mahnig, «La politique migratoire du milieu des années 1980 jusqu'à 1998», in Hans Mahnig (éd.), *Histoire de la politique de migration, d'asile et d'intégration en Suisse depuis 1948*, Zurich 2005, 160–185.
- 43 Anne Weill-Lévy et al., *Suisse. Un essai sur le racisme d'État*, 2 vol., Lausanne 1999–2003.
- 44 Silvia Arlettaz, «Saisonniers», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 4. 10. 2012, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/025738/2012-10-04> (4. 8. 2022).
- 45 Voir notamment les états de la recherche réalisés en 2005 par Hans Mahnig (voir note 42), 13–17, et en 2011 par Silvia Arlettaz, «Immigration et présence étrangère en Suisse. Un champ historique en développement», *traverse* 1 (2011), 193–216. Signalons également l'ouvrage d'André Holenstein, Patrick Kury, Kristina Schulz, *Schweizer Migrationsgeschichte. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Zurich 2018.
- 46 Voir dans le présent numéro l'article de Thierry Maurice.
- 47 Pour paraphraser le titre de l'ouvrage *Pour une histoire des gens sans Histoire. Ouvriers, exclus, et rebelles en Suisse, 19e–20e siècles*, Lausanne 2000.
- 48 Voir dans le présent numéro les articles de Sarah Kiani et Magali Michelet, ainsi que le projet FNS: www.unine.ch/shm/home/projet.html (2. 7. 2022).
- 49 Saffia Elisa Shaukat, *Frontiere al femminile. L'esperienza delle donne italiane in Svizzera tra genere, integrazione e italianità*, Université de Lausanne.
- 50 Sarah Baumann, ... und es kamen auch Frauen. *Engagement italienischer Migrantinnen in Politik und Gesellschaft der Nachkriegsschweiz*, Zurich 2014.
- 51 Francesca Falk, *Gender Innovation and Migration in Switzerland*, Cham 2019.
- 52 Citons ici notamment le travail de Paolo Barcella, *Per cercare lavoro. Donne e uomini dell'emigrazione italiana in Svizzera*, Collana 2018.
- 53 Le projet de recherche en cours «Emotionsgeschichte jugoslawischer Arbeiterinnen und Arbeiter

- ter in der Schweiz (1960–1980)» (Université de Zurich, Archives sociales suisses) étudie les expériences des *Gastarbeiter* d'ex-Yougoslavie en Suisse.
- 54 Voir notamment le chapitre «Ouvriers saisonniers» de l'ouvrage de Delia Castelnovo-Frigessi, *La condition immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne 1978, 164–198.
- 55 Film documentaire d'Alex Mayenfisch, *Saisonniers en Suisse. Une vie à la dure*, CH, 2003, 54', Télévision Suisse Romande.
- 56 Voir Mauro Cerutti, «L'immigration italienne en Suisse dans le contexte de la Guerre froide», in *Pour une histoire des gens sans Histoire* (voir note 47), 213–231.
- 57 En revanche, l'initiative «Être solidaires» prévoyait aussi de restreindre l'immigration: chaque année, le nombre de nouveaux immigré·e·s actifs·ves ne pouvait pas dépasser le nombre de celles et ceux qui avaient quitté le pays l'année précédente. Sur cette initiative, voir Lise-Emmanuelle Nobs, *Une nouvelle politique à l'égard des étrangers? L'initiative «Être solidaires» à contre-courant des initiatives xénophobes et de la politique fédérale durant les années 1970*, mémoire de licence, Université de Fribourg, 2010–2011.
- 58 Voir à ce propos: Jean Steinauer, Malik von Allmen, *Changer la baraque. Les immigrés dans les syndicats suisses 1945–2000*, Lausanne 2000; Castelnovo-Frigessi (voir note 54), 69–70; Vasco Pedrina, Stefan Keller, *De la politique de contingentement à la libre circulation des personnes. Politique migratoire des syndicats dans la course contre les discriminations et le dumping salarial*, Berne 2018; Andreas Fasel, *Fabrikgesellschaft. Rationalisierung, Sozialpolitik und Wohnungsbau in der Schweizer Maschinenindustrie, 1937–1967*, Zurich 2021, 19–106.
- 59 Il existe un aperçu des sources disponibles à Genève, déposé à la bibliothèque des Archives contestataires (R283). Voir Bruno Corthésy, avec la collaboration de Patrick Auderset, *État des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisonnières dans le contexte genevois*, Genève 2016.